

Consultation de l'avis à publier

Attention, Cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Le service éditeur destinataire se réserve la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Département de publication : 13

Le numéro d'annonce sera obtenu après envoi

Travaux

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

GHT pour le Centre hospitalier Edmond GARCIN

Correspondant : MME MAZZARESE Mélanie , Attachée d'Administration Hospitalière, 179, Avenue des Soeurs Gastine , BP 61360 , 13677 AUBAGNE. Tél: [0442847025](tel:0442847025). Fax: [0442847397](tel:0442847397). Courriel: mmazzarese@ch-aubagne.fr. Adresse internet: <http://www.ch-aubagne.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur: <http://cheg.marcoweb.fr/>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Santé.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Numéro de la consultation : 2018-TRAV-0002 TRAVAUX DE CABLAGE RESEAU DU SYSTEME D'INFORMATION DU CH EDMOND GARCIN

Mots descripteurs :

Câblage. Réseaux divers.

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV :

Objet principal : 45311000.

Lieu d'exécution :

CENTRE HOSPITALIER EDMOND GARCIN 179 avenue des soeurs Gastine BP 61360. 13677 AUBAGNE CEDEX.

Code NUTS :

FRL04.

L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre .

Informations sur l'accord-cadre :

Durée en mois : 24 .

Valeur estimée (H.T.) : 205000.00 euro(s).

Caractéristiques principales :

La présente consultation concerne : - pour le lot 1 : le remplacement et l'extension du réseau de fibres optiques. - pour le lot 2 : le remplacement et l'extension du réseau cuivre. Forme de marché : à bons de commande avec maximum. Attribution d'un accord-cadre pour chaque lot.

Quantité ou étendue globale :

Accord-cadre conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 10/09/2018 Nombre de périodes de reconduction fixé à 1, durée de chaque période de reconduction de 12 mois, et durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, de 1 an et 12 mois.

Des variantes seront-elles prises en compte :

Non.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Non.

Prestations divisées en lots :

Oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois.

Cautionnement et garanties exigés :

Aucune clause de garantie financière prévue.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Prestations réglées par des prix unitaires Prix ajustables annuellement. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 50 jours. Modalités de financement des prestations : dans la limite des crédits inscrits au budget de l'établissement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Oui.

Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées dans le CCAP. Début d'exécution de l'accord-cadre à compter de la date fixée par ordre de service.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :

Français.

Unité monétaire utilisée :

l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;.

Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;.

Capacité technique :

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat; Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin); certificat de qualification professionnelle; Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent..

Marché réservé :

Non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

Non

Candidats :

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

21-06-2018 (12:00)

Délai de validité des offres :

3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

2018-TRAV-0002/BO.

Renseignements complémentaires :

NOUVEAU CADRE JURIDIQUE

La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a prévu la mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), par regroupement sur un même territoire de plusieurs établissements publics de santé.

Ces établissements regroupés en GHT, élaborent un Projet médical partagé de territoire en vue de répondre aux mieux aux besoins des populations des territoires desservis par leur offre de soins.

Les établissements d'un même GHT, conformément à la réglementation en vigueur, mutualisent quatre fonctions, dont le pilotage est assuré par l'établissement support du GHT :

- La gestion d'un Département de l'Information Médicale de territoire
- La Fonction Achats
- Le Système d'information
- La coordination des Ecoles de formation paramédicale

Depuis le 1er juillet 2016, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, le CHPA-CHIAP, le CH de Salon de Provence, le CH d'Arles, les Hôpitaux de Camargue, le CH de Martigues, le CH d'Aubagne, le CH de La Ciotat, le CH d'Allauch, le Centre de Gériatrie Départemental (CGD)13, le CHS Edouard Toulouse, le CHS Montperrin, le CHS de Valvert et le HIA Laveran se sont constitués en groupement Hospitalier de Territoire. Ce Groupement est dénommé GHT Bouches du Rhône par la convention constitutive du 30 juin 2016.

L'établissement support de ce GHT est l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille.

En tant qu'établissement support, et selon la réglementation en vigueur (Article R.6132-16 du Code de la Santé Publique), l'AP-HM, depuis le 1er janvier 2018, est le pouvoir adjudicateur du GHT des Bouches du Rhône. A ce titre, il assure la passation des marchés et de leurs avenants ainsi que leur éventuelle résiliation pour toute ou partie des membres du GHT des Bouches du Rhône conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les autres compétences relèvent des établissements parties au Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches du Rhône.

Le terme « établissement support » s'applique à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, pouvoir adjudicateur qui agit pour le compte de toute ou partie de ses établissements membres (liste des établissements en annexe 1)

Le terme « établissement partie » désigne les établissements membres du GHT des Bouches du Rhône.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 2018-TRAV-0002 Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Une visite sur site est prévue le 07 JUIN 2018 à 9h00 avec Mr Marc SARKISSIAN Ingénieur Informatique téléphone 04 42 84 70 31

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie papier est autorisée : Poste avec AR, Dépôt contre récépissé

Date d'envoi du présent avis à la publication :

28-05-2018

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille. 22-24, rue de Breteuil, 13281 MARSEILLE, Téléphone : 0491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : 0491811387, Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot No : 01 - Remplacement et extension du réseau fibres optiques.

Mots descripteurs : Câblage. Réseaux divers.

[Fourniture et installation d'un système de câblage fibres et connecteurs optiques, - Tests et réception des liaisons, - Réalisation et fourniture d'une documentation complète comprenant les résultats des tests des fibres optiques et connectiques nouvellement installées.]

Etendue ou quantité : Période initiale(euros HT): Max 95000,00 Période 2: Max 5000,00

Durée : 12 mois à compter de la date de notification du marché.

C.P.V. - Objet principal :45311000.

Lot No : 02 - Remplacement et extension du câblage cuivre.

Mots descripteurs : Câblage. Réseaux divers.

[Fourniture et installation de câblage en cuivre et RJ45 -Tests et réception des liaisons, -Réalisation et fourniture d'une documentation complète du câblage installé.]

Etendue ou quantité : Période initiale(euros HT): Max 50000,00 Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction

Durée : 12 mois à compter de la date de notification du marché.

C.P.V. - Objet principal :45311000.

Eléments de facturation

Votre référence de commande au BOAMP : **2018-TRAV-0002**

Centre hospitalier Edmond GARCIN 179 des Soeurs Gastine , 13677 AUBAGNE

Siret : 26130002400013

Classe de profil : EPS (établissements publics de santé).
